



**SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

Point 83 de l'ordre du jour :
« L'état de droit aux niveaux national et international »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Oumarou GANOU
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, 17 octobre 2023

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note du rapport A/78/184 du Secrétaire Général intitulé « **Renforcement et coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit** » qui fournit des informations sur les efforts déployés pour promouvoir et renforcer l'état de droit aux niveaux national et international ainsi que sur la coordination de l'assistance des Nations Unies en matière d'état de droit.

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées respectivement par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés et l'Autriche au nom du Groupe des amis de l'état de droit et voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Les facteurs qui fragilisent les piliers de l'état de droit, aussi bien au niveau national qu'international rendent incertaine l'atteinte de nos Objectifs de Développement Durable. Conscient des relations étroites entre état de droit et développement, mon pays a toujours considéré l'état de droit comme la pierre angulaire de ses programmes de développement.

Monsieur le Président,

Il faut reconnaître qu'il n'existe pas de modèle unique d'état de droit, encore moins de modalités universelles de son renforcement. De ce fait, tout modèle importé doit subir des mutations souvent douloureuses pour s'adapter, être accepté et être approprié. De plus, pour être efficace, toute action en faveur de sa promotion et de sa consolidation doit s'appuyer sur des solutions endogènes et s'adapter au contexte spécifique de chaque pays.

Le contexte sécuritaire au Burkina Faso, marqué par les exactions des groupes armés terroristes et extrémistes violents, les déplacements massifs de populations et la crise humanitaire, n'a pas réussi à ébranler nos efforts et notre engagement dans la construction, le renforcement et la promotion de l'état de droit. Au contraire, il a été le ferment de notre résilience et l'élément déclencheur du sursaut patriotique de notre peuple, dorénavant engagé pour la défense de ses droits fondamentaux.

Cet engagement a permis l'adaptation de notre droit positif au nouveau contexte, afin d'une part, de répondre efficacement aux exigences qu'impose la situation et d'autre part, de jeter les jalons pour la refondation de notre nation sur des bases plus endogènes et assurer une gouvernance inclusive.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso est convaincu que la réalisation de l'état de droit est tributaire de l'effectivité des droits et libertés individuels de chaque citoyen. C'est pourquoi, au fil des années, des efforts ont été consentis au plan national pour renforcer l'indépendance de la justice et faciliter son accès aux plus démunis à travers la mise en place d'un Fonds d'assistance judiciaire.

En droite ligne avec le sous thème du point de l'ordre du jour intitulé : « *Le recours à la technologie au service de l'accès à la justice pour tous et toutes* », le Burkina Faso, à travers sa plateforme **e-service-public**, offre depuis 2019 à sa population, des moyens électroniques d'accès au service public y compris les services traditionnellement fournis par l'administration de la justice.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso poursuit ses efforts dans la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit et dans la coopération avec les mécanismes de promotion et de protection des droits humains. Afin de participer pleinement à l'œuvre de codification et de développement progressif du droit international de l'Assemblée Générale, il prend une part active aux processus de négociations intergouvernementales en cours sous les auspices des Nations Unies et d'autres instances.

Ma délégation salue les efforts poursuivis par les Nations Unies dans la mise en œuvre des programmes d'assurances technique au profit des pays ainsi que la nouvelle vision de l'état de droit promue par le Secrétaire Général. Le programme d'assistance joue un rôle fondamental dans le renforcement des capacités des pays en développement en matière d'état de droit.

Monsieur le Président,

L'effectivité de l'état de droit au plan international requiert une plus grande ouverture des juridictions internationales. Au-delà des répartitions géographiques régionales mécaniques, des actions doivent être entreprises afin que l'équité et la participation soient des principes clés dans les modes de désignation des juges des tribunaux internationaux et des autres acteurs du système judiciaire international.

Pour finir, ma délégation reste convaincue que la réalisation de l'état de droit aussi bien au niveau national qu'international est fondamentale pour l'atteinte des ODD. C'est pourquoi il est primordial qu'ensemble, avec l'appui et la coordination des Nations Unies nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans l'amélioration de l'accès à la justice pour nos populations, dans la lutte contre la corruption, dans le renforcement d'un multilatéralisme respectueux des principes fondamentaux du droit international, dans l'intérêt des peuples.

Je vous remercie.